

La Rochelle, le 18 février 2020

Bilan 2019 de l'activité de la commission de surendettement de Charente-Maritime

Mercredi 12 février, M. Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, a présidé la commission plénière de surendettement, en présence de Simone KAMYCKI, directrice départementale de la Banque de France.

Cette commission examine les situations des personnes qui n'ont plus les moyens de faire face à leurs engagements, qu'ils soient financiers (crédits à la consommation), immobiliers ou liés à la vie courante (loyers, impôts, santé...).

En 2019, 1 617 dossiers ont été déposés, soit un recul de 12,5 % par rapport à 2018. Pour 76,3 % des dossiers étudiés, une solution pérenne a été trouvée : effacement partiel ou sans effacement de l'endettement dans 37% des cas et rétablissement personnel conduisant à l'effacement de la totalité des dettes dans 40% des cas.

L'endettement combine majoritairement des crédits à la consommation et des dettes de charges courantes.

Depuis la mise en œuvre de la loi Lagarde de 2011 et la loi Bancaire de 2013, une baisse continue des dépôts de dossiers de surendettement est observée en Charente-Maritime (-12,5% en 2019 après -13 % en 2018, -0,93 % en 2017 et -8,45 % en 2016). Il faut y voir le résultat des mesures de prévention réalisées notamment sur le surendettement lié à l'excès de dettes à la consommation ou encore la capacité à trouver des solutions pérennes par les différents partenaires impliqués (Banque de France, Finances publiques, organisations de consommateurs, établissements de crédit).